

République Française - Département de la Haute-Garonne  
Commune de Grézels

DB\_2026\_05

**ARRÊTÉ**  
**Décisions du maire du 1er au 31 mars 2026**

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit :  
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 2020\_12 du conseil municipal de Grézels en date du 23 mai 2020,  
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décisions du 1er au 31 mars 2026 :

	Montant	Date de signature
<b>Conventions salle des fêtes</b>		
Location du 5 au 6 avril 2026	60 €	23/03/2026
Location du 31 mai au 1er juin 2026	60 €	23/03/2026
Convention chasse 18 avril et 4 juillet 2026	0 €	20/03/2026
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
MICROBIB - contrat maintenance bibliothèque	88€ /an	23/03/2026
Devis LAFON - entretien chambre froide	150.00 €	24/03/2026
Devis ECONERGY - entretien climatisation	480.00 €	24/03/2026
Devis SANCHEZ - réparations toilettes publiques	282.91 €	27/03/2026
Devis MAGE - spectacle aînés	390.00 €	30/03/2026

À Grézels, le 31 mars 2026  
Monsieur le maire, Sébastien PEREZ



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>